

Image not found or type unknown



Etat des lieux de sortie pas huissier

Par **Fonya**, le 16/11/2015 à 14:27

Bonjour,

L'état des lieux de mon appartement a été réalisé dans huissier, pour l'état de sortie le bailleur souhaite faire intervenir un huissier.

Est-ce légal?

A qui incombe le paiement des frais d'huissier ?

Merci,
Fonya